



CHAMBORD

**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

IMMEUBLE VISÉ :

90 chemin de la Baie-Doré
Lot, 6 373 549 cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621, article 107 bâtiment principal :
Grille des spécifications 508, zone 9V, réduire la marge de recul avant à 6.00 mètres plutôt que 8.0 mètres.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-HUITIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Martel, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 16 h le dix-huitième jour d'octobre 2022.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce dix-huitième jour du mois d'octobre 2022.

La secrétaire-trésorière adjointe



Valérie Martel